

COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2021

Nombre de membres en exercice : 13

Présents et représentés : 13

Compte rendu affiché le 04/05/2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-sept avril, à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 22/04/2021, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE, adjoints, Vincent RONAT, Céline TARDY, Raffaele SIBIO, Florian CHAYS, Stéphanie BOURNHONNET, Philipp FUHRMANN, conseillers.

Procuration : Virginie MOURIER à Michel MERMIN, Jonathan DUPARC à Vincent RONAT, Cécile DUPARC à Philippe SAUTIER

A été nommé secrétaire : Florian CHAYS

Le compte-rendu du 30 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

1. Intercommunalité :

PLUi : M. le Maire rappelle qu'il a été décidé de laisser le choix de passer en PLUi ou non aux élus du nouveau mandat. Il précise que six ans après l'approbation du SCOT, l'obligation de passer en PLUi au 1^{er} janvier 2021 a finalement été reportée au 1^{er} juillet 2021. Pour rappel une charte a été mise en place en parallèle pour examiner la gouvernance entre les différentes collectivités (village, bourg, bourg-centre). M. le Maire propose aujourd'hui de refuser le passage en PLUi au 1^{er} juillet 2021. L'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

Crèches : M. le Maire explique qu'aujourd'hui la Communauté de Communes du Genevois (CCG) ne peut fournir de 45 % de places. Il faudrait environ 300 places supplémentaires pour atteindre la moyenne nationale car la population a été en constante augmentation sur 2017-2021. 105 places ont été perdues chez les assistantes maternelles.

Des crèches privées se mettent en place mais il faut savoir que le coût pour un enfant à temps complet est de 2 200 €/mois.

Il manque également des bâtiments pour qu'une nouvelle crèche puisse être mise en place par la CCG.

Projet de territoire : Trois ateliers sont prévus les 3, 10 et 17 mai. Le Conseil Communautaire invite également les conseillers suppléants à être présents à ces rencontres.

Déchets : Une révision des tournées de collecte a été mise en place. Les camions sont désormais équipés d'un GPS pour mieux les suivre et faciliter le signalement d'éventuels soucis. En 2023, les bio-déchets seront séparés du tri habituel (composteurs collectifs).

Dépôt sauvage : Il est précisé que ces déchets déposés dans la nature relèvent de la responsabilité communale.

2. Commerce de proximité :

Dans le cadre du marché à procédure adaptée relatif à la consultation pour les travaux de transformation d'un bâtiment en commerce de proximité, M. le Maire explique que les

publicités ont été faites sur le site « collectivitédugenevois74.net » et dans le Journal Officiel le 09/03/2021.

Il précise que 45 offres ont été déposées dans les délais, soit avant le 30 mars 2021 à 12h et qu'un groupe composé d'élus et de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'est réuni le 27 avril 2021 afin d'examiner l'ensemble des offres.

Suite à une analyse précise et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, valide les entreprises présentées dans le tableau ci-dessous :

N°	LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS HT MOINS-DISANTS
1	DEPOLLUTION	EQUILIBRE ENVIRONNEMENT	13 610,00 €
2	TERRASSEMENT – VRD – ESPACES VERTS	SER SEMINE	78 115,96 €
3	DEMOLITIONS – GROS OEUVRE	CBTP	166 607,15 €
4	CHARPENTE – COUVERTURE - ZINGUERIE	VERSANT BOIS	57 443,65 €
5	MENUISERIE EXT ALU OCCULTATION	LES BOISERIES ARTISANALES	34 180,00 €
6	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	LES BOISERIES ARTISANALES	25 092,50 €
7	CLOISON – DOUBLAGE - PLAFOND	FOREZ DECORS – ALPES DECORS	36 089,90€
8	PEINTURE INTERIEURE - EXTERIEURE	KARAMAN ET FILS	13 893,00€
9	CARRELAGES	CARRELAGE DU HAUT-BUGEY	12 793,50 €
10	REVETEMENT DE SOL SOUPLE	ARTI SOLS	3 986,47 €
11	SERRURERIE	PASCAL COULLOUX	58 248,00 €
12	CHAUFFAGE – SANITAIRES - VENTILATION	SB CHAUFFAGE	59 676,00 €
13	ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES	GRANDCHAMP	42 353,85 €
14	PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUES	ALPES SOLAIRE ENERGIES	14 866,00 €
TOTAL HT DES OFFRES LES MOINS-DISANTES			616 955,98 €

Il charge Monsieur le Maire ou son représentant de :

- notifier la décision aux entreprises non retenues.
- après un délai légal, de la notifier à celles qui sont retenues.
- signer tous les documents relatifs à ce marché.

M. le Maire précise qu'il conviendra de rajouter à ce montant des frais supplémentaires relatifs :

- au contrôle de désamiantage pour un montant de 1 000 €.
- au nettoyage de la « base de vie » du chantier entre 3 à 4 fois par semaine. Pour un montant de 12 000 €

Pour finir, M. le Maire précise que les travaux ne démarreront pas avant juillet 2021, compte tenu de la nécessité de dépolluer le bâtiment.

3. Scolaire :

Bâtiment modulaire : Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'attribution d'une subvention de 120 000 € du Conseil Départemental pour ce projet.

Les travaux débiteront début juin avec l'intervention du maçon et la pose du bâtiment en juillet.

Le choix des couleurs et des sols intérieurs ont été validés par la commission scolaire.

4. Travaux :

Pompe : le devis d'un montant de 533 € proposé par l'entreprise DUVERNAY a été accepté.

Table de pique-nique : il est proposé de rajouter une table de pique-nique au niveau de l'aire de jeux pour un montant de 1 000 €.

Salle des fêtes : Les rails des rideaux de la scène de la salle des fêtes vont être remplacés pour un coût de 1 600 € HT.

Monument aux morts : un bac à fleurs va être placé en remplacement de celui qui a été volé et deux bacs seront posés devant l'église.

Travaux exécutés :

- Chemin du Pré de l'Isle
- Curage fossé Route de la Grotte
- Lavage du mur du préau – une couleur identique au bâtiment existant sera effectuée
- Réfection du local de rangement sous le préau

Stéphanie BOURNHONNET suggère l'aménagement d'un agorespace pour les jeunes sur la commune, car ils n'ont pas vraiment d'endroit pour se divertir.

5. Scolaire :

Dissolution : Dans le cadre de la dissolution du SIVU des écoles un point a été fait sur le partage et les besoins nécessaires (mobilier, informatique ...).

Il en ressort que l'école de Jonzier aura besoin principalement de mobilier à destination des maternelles ainsi que de matériel informatique. L'école de Savigny nécessite un équipement quasi intégral en informatique, engendrant d'importants frais. Les conseils de la trésorerie ont été demandés afin de prendre en compte notamment la vétusté des biens déjà acquis.

Garderie : La commission scolaire travaille sur une nouvelle organisation pour la garderie de l'année prochaine. Le goûter se déroulera dans la cantine et la salle de garderie sera réservée aux activités et jeux.

Le marché de restauration scolaire va être lancé courant mai prochain.

6. Finances :

M. le Maire explique qu'il convient d'autoriser la régularisation comptable des écritures passées avant 2015 et les annuités 2019-2020. L'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

7. Urbanisme :

Certificats d'urbanisme :

Me BARTHELET : propriété BULIER – 800 Route du Mont – A 948

Me GABARRE : Vente Consorts CUSIN/GIET-CHATEL – 111 Chemin du Verger – A 424

Déclarations préalables :

M. MOULIN : terrasse sur pilotis et clôture- –26 Chemin du Pré de l'Isle -- un rendez-vous sur place est demandé par la commission.

Mme BAILLY-MAITRE : Modification des ouvertures et remplacement des menuiseries - 977 Route du Mont - des pièces complémentaires sont demandées par la commission – avis favorable.

M. et Mme MAXIT : Construction d'une piscine et d'un mur de soutènement – 80 Route du Champ à la Moine - des plans manquent au dossier – avis favorable.

M. DELAUNAY : abri de jardin et pare-vue – 1481 Route d'Epagny – avis favorable.

M. MANVILLE : Aménagement et agrandissement du local technique de la piscine_– 740 Route de Vigny – le projet doit être retravaillé, un dossier devra être redéposé.

Pose d'une clôture – 740 Route de Vigny – avis favorable.

M. DA COSTA : Pose d'une clôture, d'un portail coulissant et arrachage d'une haie : Route de Vigny – avis favorable. Le stationnement ne devra pas se faire sur la voie publique.

M. MULLER : abri de jardin accolé à la maison – 90 Route du Devin – avis favorable.

Permis de construire :

STTRET : Construction d'une maison individuelle_– Route du Mont – La commission précise que les débords de toit doivent être décalés d'un mètre - avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.

Modification de permis de construire :

Julien BUSSAT : Création de deux murs de soutènement pour sécuriser l'accès au sous-sol et suppression d'un muret côté Place d'Epagny – Chemin du Verger - avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.

Mme ORSOLLIN : Modification de la toiture de l'agrandissement – 891 Route du Mont - avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.

M. IANACONE : Création d'un appentis adossé au garage et de panneaux solaires - avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.

8. Divers :

Cession foncière : M. Franck BALISSON, propriétaire au 256 Route de Novéry propose de céder gratuitement à la commune la parcelle B 1197 de 15 m² située devant sa propriété. L'assemblée, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Logement 1^{er} étage auberge : Des visites ont lieu actuellement pour une mise en location dans les meilleurs délais. Il est proposé de louer cet appartement en bail précaire pour une durée de trois ans (3 mois de préavis) afin de se réserver le droit de récupérer ce logement en cas de besoin.

Poste saisonnier : Il est proposé de créer un emploi saisonnier pour cet été. L'assemblée, à l'unanimité, approuve cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Le Maire

M. MERMIN

